

# Les transports scolaires

samedi 13 mai 2017, par [Vie scolaire LGT](#) (Date de rédaction antérieure : 3 avril 2010).

## **Les transports sont mis en place et organisés par la ville d'Aix en Provence et la Communauté du Pays d'Aix sur leurs territoires respectifs.**

*Si vous habitez en dehors de cette zone vous obtiendrez dans votre mairie des renseignements sur les lignes départementales.*

### **Les transports scolaires**

Il s'agit de lignes spéciales affectées au transport des élèves et qui permettent de les déposer à proximité de l'établissement scolaire (dans la plupart des cas juste devant le lycée) aux principaux horaires de rentrée et de sortie. Ces transports sont financièrement très accessibles (gratuits pour les boursiers) mais limités dans le temps et l'espace. Les correspondances avec le réseau Aix en bus sont autorisées.

[consultez les horaires des transports scolaires](#)

Si votre enfant est amené à se déplacer en dehors du temps scolaire (weekend, vacances), **s'il a cours le mercredi après midi** ou s'il doit se rendre vers d'autres destinations que le lycée, il devra emprunter les lignes régulières.

### **Les lignes régulières**

Ce sont les lignes ouvertes à tous les publics. Attention ! Les points de ramassage et de dépôt sont souvent différents par rapport aux transports scolaires. L'abonnement proposé au public scolaire est très avantageux puisqu'il permet une libre circulation permanente sur toutes les lignes de transport du territoire de la Communauté du Pays d'Aix y compris durant les vacances scolaires (carte jeune +).

[Les horaires des lignes régulières](#)

### **Les tarifs**

Les lycéens bénéficient de tarifs spéciaux quelque soit leur mode de déplacement.

[Tarifs](#)

A retenir : en cas de dysfonctionnement des lignes scolaires veuillez vous adresser à la CPA et/ou au lycée.